

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

3

FINANCES : III. Compte Administratif 2025 Budget Restauration Scolaire Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	4 715 133,00 €	4 983 721,88 €
	Réalisations	4 268 794,82 €	3 751 733,14 €
	Excédents de clôture	-	517 061,68 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	935 530,00 €	1 350 720,58 €
	Réalisations	529 986,34 €	267 329,64 €
	Excédents de clôture	-	262 656,70 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			570 388,88 €
Solde d'investissement Exercice Précédent			415 390,58 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)			53 327,20 €
001 (Investissement)			152 733,88 €

Le compte administratif 2025 du budget de la Restauration Scolaire s'établit toutes sections confondues à :

- en recettes : 4 019 062,78 €
- en dépenses : 4 798 781,16 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **3 751 733,14 €** et sont principalement composées de 1 427 955,22 € de produits des services, 113 412,54 € de dotations et participations et de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 2 100 000 €.

Les dépenses d'exploitation atteignent **4 268 794,82 €**, et sont constituées essentiellement par les charges à caractère général à hauteur de 2 817 919,26 €. Compte tenu de l'activité de ce budget annexe, les dépenses d'alimentation représentent la plus grande partie des dépenses d'exploitation (1 971 106,22 €) ainsi que les charges de personnel pour 1 219 242,01 €.

Les autres postes significatifs concernent l'entretien, le traitement des déchets et la maintenance des équipements de la cuisine (438 K €), les dépenses d'énergie (218 K€) ou encore les fournitures d'entretien et de petit équipement (28 K€).

La section de fonctionnement 2025 affiche ainsi un **déficit de gestion de 517 061,68 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2024 de 570 388,88 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2025, présente un **excédent de 53 327,20 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à 267 329,64 € : 39 437,36 € correspondant au FCTVA et 227 892,28 € relatifs à la dotation aux amortissements.

Les dépenses s'élèvent à 529 986,34 €, représentées essentiellement par des dépenses d'équipement pour 419 748,47 € avec notamment l'acquisition de différents matériels de cuisine pour la cuisine centrale et 110 237,87 € pour les dotations aux amortissements.

Pour cette section, le **solde de gestion 2025** affiche ainsi un **déficit de 262 656,70 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2024 (415 390,58 €), le **résultat d'investissement cumulé**, fin 2025, présente un **excédent 152 733,88 €**.

C. Les résultats cumulés 2025

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 206 061,08 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement + 152 733,88 €
- Résultat de fonctionnement + 53 327,20 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L. 1612-13, L. 2121-29 et L. 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'un Budget Supplémentaire sur l'exercice 2026.

Rejeté

Pour : 7

Contre : 22

Abstention : 22

M. Le Maire, Olivier GALZI, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La Présidente de séance

Le Secrétaire de Séance

Mme Corinne CHATRIOT

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :